

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS de la VILLE de  
GAILLAC (Tarn)

**Mardi 10 Mars 2026**

Date de la convocation

3 mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice	17
Présents	13
Procurations	0
Votants	13

**Présents** : BEAUVAIS Isabelle, BONNEMAIN Jean-Michel, BOTT Michaële, GATE Loïc, JULLE Corinne, LESOURD Michelle, MOSTARDI Martine, PARISOT Marie-Béatrix, PERO Christian, PICON Pierre, VILLENEUVE Claire, VIOLETTE Martine

**Excusés** : SOUQUET Martine, BAAZIZ Lahcène, GILLET Elisa,

**Absents** : LAFON Delphine, MONTELS Marie

**N° 026 / 004**

**OBJET DE DELIBERATION : CCAS – Résultats 2025 : Présentation et approbation du Compte Financier Unique (CFU)**

Le CFU regroupe en un seul tableau l'ensemble des informations financières liées aux recettes et aux dépenses de l'année, tout en permettant de vérifier la conformité avec les prévisions budgétaires. Ce document présente également un tableau des résultats détaillant les opérations financières de l'exercice écoulé, permettant ainsi de suivre précisément l'exécution du budget du CCAS.

Les modalités d'adoption du CFU sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif.

Monsieur le Vice-Président présente le CFU 2025 du CCAS qui produit les résultats suivants :

**Section Investissement**

Résultat reporté au 31/12/2024 ( <i>Excédent</i> )	19 303,10 €
Résultat Exercice 2025 ( <i>Excédent</i> )	4 138,74 €
Résultat cumulé au 31/12/2025 ( <i>Excédent</i> )	<b>23 441,84 €</b>

**Section Fonctionnement**

Résultat reporté au 31/12/2024 ( <i>Excédent</i> )	361 809,54 €
Résultat Exercice 2025 ( <i>Excédent</i> )	24 903,57 €
Résultat cumulé au 31/12/2025 ( <i>Excédent</i> )	<b>386 713,11 €</b>

<b><u>Résultat global</u></b>	<b>410 154,95 €</b>
-------------------------------	---------------------

Sur proposition du Vice-Président et conformément aux dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

**DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2025 présentement closes,

**APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'Administration soumise à son examen, le Vice-Président – conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Locales – s'étant retiré au moment du vote du compte administratif,

**APPROUVE** le Compte Financier Unique – CCAS - 2025

**DECIDE**, l'affectation des résultats 2025 - sur le Budget 2026 - suivante :

**Section d'Investissement :**

Reprise de l'excédent reporté

Compte 001 – Recettes – Investissement - BP 2026 23 441,84 €

**Section de Fonctionnement:**

Excédent de fonctionnement reporté

Compte 002 – Recettes – Fonctionnement - BP 2026 386 713,11 €

**DONNE** délégation à Madame la Présidente de faire exécuter les opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE à UNANIMITE des membres présents.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ET EXECUTOIRE.**

**La Présidente du CCAS,  
Martine SOUQUET**

Transmis en Préfecture  
Le 18/03/2026